



Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Durée

6:00 heures

Spécialisation(s)

- Déontologie
- Vie Professionnelle
- Droit des assurances



Niveau(x) :

1. Initiation

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

Vendredi 1^{er} mars 2019

Horaires

De 9 h à 12 h
Et de 13 h30 à 16 h 30

Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun -30 rue Cérés – 51100 REIMS
(Accès par la CCI – 5 rue des Marmouzets – 51100 REIMS)

Intervenant(s) :

Me Monika MAHY MA SOMGA, Avocat au Barreau d'Aix en Provence
M. Nicolas LHOMMEAU, Responsable Technique Sinistres et Formation de la SCB

Prérequis : Aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Appréhender la responsabilité civile professionnelle de l'avocat dans son exercice quotidien, ainsi que d'autres risques auxquels il peut être confronté.

Programme :

La Responsabilité civile professionnelle de l'Avocat

I / La sinistralité en chiffres

Présentation de la statistique établie par la SCB.

II / Les garanties assurancielles de la Responsabilité civile professionnelle de l'Avocat

Qui a la qualité d'assuré ?

De quelle manière l'avocat est-il assuré ?

La garantie d'assurance RCP collective et les garanties complémentaires individuelles.

III / Le sinistre et son traitement

Quelles sont les démarches à observer en cas de sinistre ?

De quelle manière est géré le sinistre déclaré au Bâtonnier et à la SCB ?

IV / La prescription de l'action en responsabilité civile professionnelle de l'Avocat

L'application des dispositions des articles 2224 et 2225 du Code civil.

V / Les conditions d'engagement de la Responsabilité civile professionnelle de l'Avocat

La commission d'une faute.

Le lien de causalité.

Le préjudice.

D'autres risques Professionnels

I/ La Perte de collaboration

II/ Le Cyber Risques

III/ La Santé et la Prévoyance

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Le 1^{er} mars 2019

Horaires

9h-12h et 13h30-16h30

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun
30 rue Cérès
51100 REIMS

Niveau

1. initiation



Spécialisation

Déontologie
Vie Professionnelle
Droit des assurances

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

40 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.


Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
 Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE	Gratuit (limité à 12 heures de formation par an / personne)
Avocat 2 premières années d'exercice, hors conditions ci-dessus	150€/jour